



LES AIDES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Nicolas VENANDET – Référent Eau et Nature en Ville et Village

LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU, UN OUTIL DE TRANSVERSALITÉ POUR LA VILLE DURABLE

Des projets écologiques... et économiques, accompagnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et par les agences de l'eau à l'échelle nationale, sur leurs bassins, techniquement et financièrement



Nancy(54) Source : AERM



Metz (57) Source : EMH



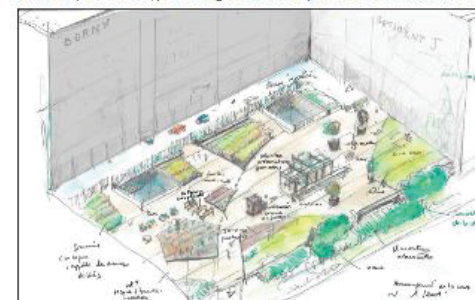
Credit : AERM

Plus de 1200 projets accompagnés dont 300 cours d'écoles, bulles nature

2/3 avec SFN

Environ 4 Mm² désimperméabilisés ou renaturés en zone urbaine (AERM)

Cette cour végétale reste très accessible depuis la ruelle et la rampe d'accès et depuis le parking arrière Nord, du bâtiment J, par l'aménagement d'une rampe absorbant le dénivelé existant.



Croquis architectural d'un lieu aménagé

L'eau et la nature en ville et village, une thématique propre au 12^{ème} programme d'interventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et des moyens renforcés



1, 17 milliard d'euros d'aides sur 6 ans

Assainissement des collectivités	246 M€
Restauration des milieux aquatiques et préservation de la biodiversité	174 M€
Alimentation en eau potable et protection de la ressource	156 M€
Eau et nature en ville et village	140 M€
Lutte contre les pollutions agricoles	100 M€
Connaissance, planification, information et sensibilisation, gouvernance	74,17 M€
Gestion quantitative de la ressource en eau	72 M€
Lutte contre les pollutions des activités économiques (hors agriculture)	60 M€
Solidarité internationale	10,8 M€
Assistance technique à la dépollution	7,8 M€

Transformer pour protéger durablement

- Notre santé
- Notre ressource en eau
- Nos écosystèmes
- Nos territoires

Des dépenses en hausse de 20% par rapport au P11

1^{er} opérateur
de l'État dans
le domaine
de l'eau

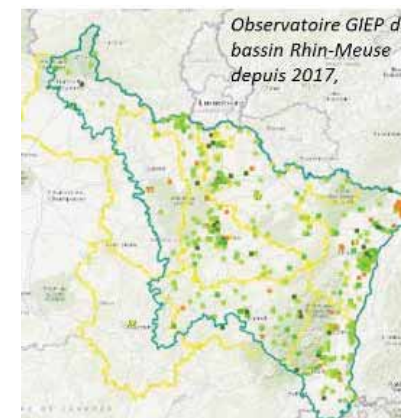
L'APPUI TECHNIQUE DE L'AGENCE DE L'EAU, UNE SPÉCIFICITÉ

- Appui possible sur les dossiers d'aides
- Aides aux études (AMO spécialisée, stratégie globale...)
- Un réseau d'animateurs au sein des collectivités
- Actions de sensibilisation, visites de sites
- Travaux sur documents cadres, montée en compétences des structures partenaires

Besoin de convaincre au changement, par le projet ou par une démarche globale = pas UNE solution mais DES moyens adaptés à chaque projet ou contrat de territoire Eau et Climat



Visite du showroom de Colmar



Eau et nature en ville et village : le dispositif d'aide financier au 12^{ème} programme d'interventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

▪ Ce qui ne change pas :

- ✓ Sur secteur urbanisés existant ou friches urbaines ou industrielles (*pas d'aide en terrain naturel / agricole*)
- ✓ Gestion « intégrée » de l'eau, en privilégiant les solutions surfaciques et végétalisées
- ✓ Pas d'espèces exotiques envahissantes - favoriser les essences locales
- ✓ Mesure « cours d'école, bulles nature » et Appel à projets spécial Bailleurs sociaux

▪ Ce qui change :

- ✓ Conditionnement des aides à une **démarche globale**
- ✓ **Aides renforcées pour les solutions vertes** et la pleine terre
- ✓ **Priorité** aux dossiers permettant la reconquête du bon état des eaux (déraccordement, PAOT)
- ✓ Arrêt des aides aux solutions d'infiltration enterrées et concentrées (SAUL, puits..)
- ✓ Appels à projets récurrents pour aménageurs hors collectivités, industriels ou artisans



Source : AERM

Les techniques vertes et les techniques grises

Techniques vertes



Espace vert en creux



Toiture végétalisée
(min. 8 cm d'épaisseur)



Noue



Mélange terre-pierre



Copeaux de bois sur
sol naturel (écoles..)

Eligibles

Techniques grises



Tranchée drainante



Voirie à structure
réservoir



Enrobé ou béton
poreux



Dalles alvéolaires
/ Pavés drainants



Dalles gazon



Puits d'infiltration

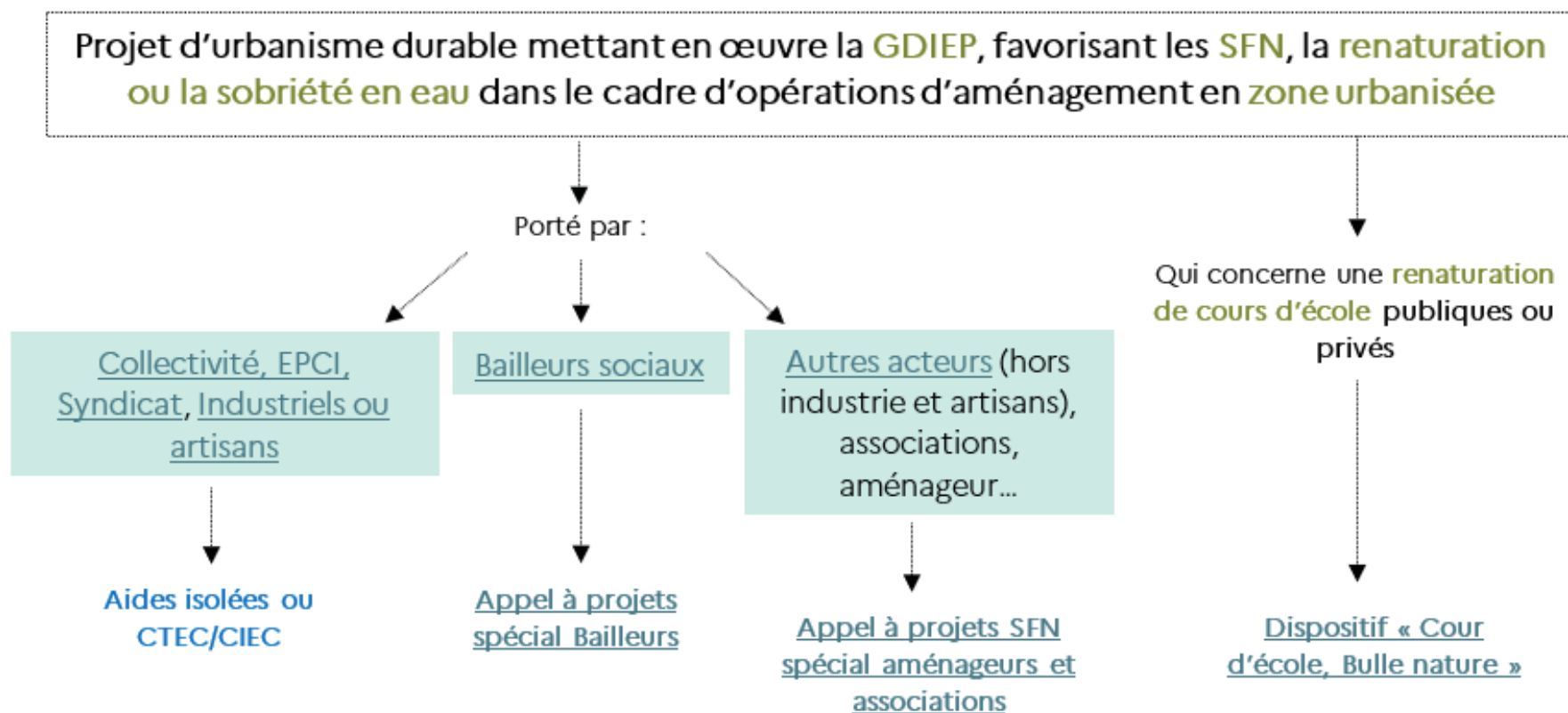


Bassin enterré dont SAUL

Non
éligibles

Possibilité d'aides
exceptionnelles sur
projets pilote

Une entrée par typologie d'acteurs



- Objectifs :**
- Favoriser les projets qui concourent aux objectifs de bon état des masses d'eau
 - Privilégier les solutions fondées sur la nature

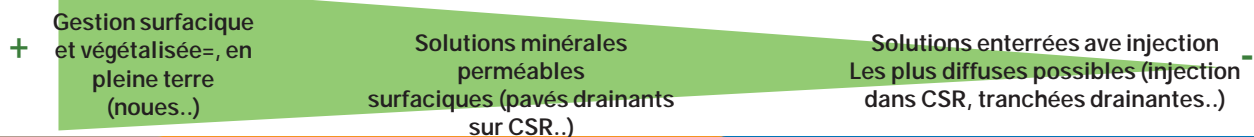
L'opération permet-elle un déracordement partiel ou total des eaux de pluie du réseau (pluvial ou unitaire), et inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé Temps de pluie ?

	Non	Oui
Projet majoritairement basé sur des Techniques grises	Non éligible	40% (avec plafond 40€/m ²)
Projet majoritairement sur des Techniques vertes	40% (avec plafond 40€/m ²)	60% (avec plafond 40€/m ²)

Ce taux de référence de 60% pourra être **bonifié au cas par cas de 20% supplémentaires** pour les projets permettant un **développement de la pleine terre** sur au moins 20% des surfaces imperméables initiales

Ainsi, l'agence de l'eau Rhin-Meuse valorise **prioritairement** les projets d'urbanisme durable employant des **techniques dites « vertes »**, afin de maximiser les espaces et solutions végétalisés à l'échelle du projet, voire de recréer de la pleine terre

Ordre de préférence des solutions éligibles aux aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse



Assiette d'aide

- **Pour la toiture végétalisée** : Substrat, plantations, selon le projet
- **Pour les extérieurs** (le cas échéant) : noue (terrassements, plantations, bordures), revêtements drainants et structure réservoir, (selon le projet) reprise des descentes de toiture existantes et adaptation pour une gestion surfacique de l'eau.

NOTA : pas d'aide si rejet des eaux excédentaires au réseau (à concurrence des pluies courantes a minima).



Source : AERM



Source : AERM



Source : AERM

UN CENTRE DE RESSOURCE EN LIGNE... POUR UNE VILLE PERMÉABLE ET DURABLE



L'AGENCE DE L'EAU &
SES ACTIONS

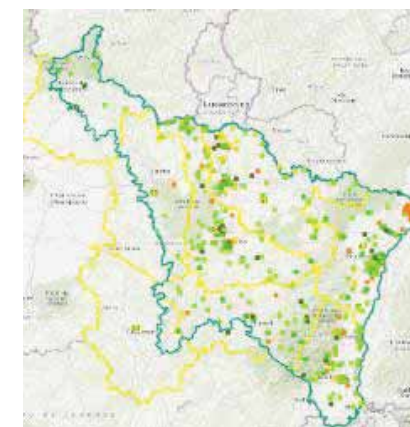


RESSOURCES &
DÉMARCHES



→ Page Internet : [Pour une ville perméable et durable](#)

- Cartographie des opérations de GDIEP sur le bassin Rhin-Meuse
- Boîte à outils :
 - fiches REX
 - vidéos
 - documents ressources
 - Foire aux questions de l'AERM sur la GDIEP
 - Etc...



FOIRE AUX QUESTIONS RHIN-MEUSE



32.	FAUT-IL PRENDRE EN COMPTE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE DE LA TOITURE VÉGÉTALISÉE POUR LE DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES D'INFILTRATION EN PIED DE BÂTIMENT ?	21
LA CHAUSSEE À STRUCTURE RÉSERVOIR		27
33.	EXISTE-T-IL UN RISQUE DE POLLUTION DES SOLS ET DES NAPPES PAR LES EAUX QUI S'INFILTENT À TRAVERS LE REVÈTEMENT ?	22
34.	QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL DANS LA STRUCTURE RÉSERVOIR AVEC ENROBE POREUX ET INFILTRATION ?	23
35.	EXISTE-T-IL UN RISQUE D'ENDOMMAGEMENT DES OUVRAGES LIÉ AUX CYCLES GEL-DÉGEL ASSOCIÉ À LA PRÉSENCE D'EAU ?	24
36.	LES ENROBES POREUX ÉTANT MOINS VERGLAÇANTS, PERMETTENT-ILS DES ÉCONOMIES SUR LE SALAGE DES ROUTES ?	25
37.	COMMENT FAIRE LORSQUE LA CAPACITÉ D'INFILTRATION DU SOL SUPPORT EST INSUFFISANTE ?	25
38.	QUELLE EST LA HAUTEUR CONSEILLÉE DE L'ENROBE POREUX POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DE L'EAU PAR RAPPORT À UNE VOIRIE CLASSIQUE ?	25
39.	EXISTE-T-IL UN RISQUE DE COLMATAGE DE LA COUCHE DE RÔULEMENT DANS LE CAS D'UN ENROBE POREUX ?	25
40.	COMMENT ENTRETEENIR UN ENROBE POREUX ?	26
41.	QUE DEVIENT LE « JUS » ISSU DU DÉCOLMATAGE DE L'ENROBE POREUX ?	26
42.	QUEL EST LE NIVEAU DE PERMEABILITÉ CRITIQUE À PARTIR DUQUEL IL CONVIENT D'INTERVENIR ?	26
43.	QUEL EST LE COUT D'UN DÉCOLMATAGE ?	26
44.	QUELLE EST LA PERTE DE PERMEABILITÉ DE LA STRUCTURE RÉSERVOIR DANS LE TEMPS ?	26
45.	QUELLE DIFFÉRENCE EXISTE-T-IL ENTRE UN ENROBE POREUX ET UN ENROBE DRAINANT ?	27
46.	QUELLE EST L'ÉVOLUTION D'UNE CHAUSSEE À STRUCTURE RÉSERVOIR DANS LE TEMPS, NOTAMMENT VIS-À-VIS DE LA STRUCTURE PORTEUSE ?	27
47.	LES PURGES D'AIR SONT-ELLES INDISPENSABLES EN CAS DE REVÈTEMENT CLASSIQUE AVEC BOUCHES D'INJECTION ?	27
48.	L'EAU ISSUE DES CHAUSSEES À STRUCTURE RÉSERVOIR PEUT-ELLE ÊTRE UTILISÉE POUR L'ARROSAGE ?	27
49.	QUELLES SONT LES NOTIONS DE DIMENSIONNEMENT À PRENDRE EN COMPTE POUR CES OUVRAGES ?	27
50.	QUELS SONT LES CAS OÙ LES CHAUSSEES À STRUCTURE RÉSERVOIR AVEC ENROBE POREUX SONT DÉCONSEILLÉES ?	28
51.	LES CHAUSSEES À STRUCTURE RÉSERVOIR SONT-ELLES PLUS COUTEUSES EN INVESTISSEMENT ET EN ENTRETIEN QUE LES CHAUSSEES CLASSIQUES ?	28
52.	À PARTIR DE QUELLE PERMEABILITÉ RÉALISE-T-ON UNE CHAUSSEE RÉSERVOIR DE RETENTION ET NON D'INFILTRATION ?	28
53.	EN CAS D'INFILTRATION SOUS UNE STRUCTURE RÉSERVOIR, EST-CE QU'UN DRAIN DE SURVERSE EST OBLIGATOIRE ET À QUELLE PROFONDEUR DOIT-IL ÊTRE POSITIONNÉ ?	28
54.	DANS LE CAS D'UNE CHAUSSEE À STRUCTURE RÉSERVOIR DE RETENTION/RÉGULATION, COMMENT DÉFINIR LE DÉBIT DE SORTIE À L'EXTOIRE ET QUELLE INCIDENCE A-T-IL SUR LE DIAMÈTRE DU DRAIN ?	29
55.	QUELS SONT LES COUTS INHÉRENTS AUX BOUCHES D'INJECTION POUR UNE CHAUSSEE À STRUCTURE RÉSERVOIR AVEC ENROBE CLASSIQUE ?	29
56.	QUELLE EST LA FRÉQUENCE D'ENTRETIEN D'UNE BOUCHE D'INJECTION ET QUEL MATÉRIEL UTILISER ?	29

Enregistrements et supports disponibles sur le site de l'AERM :

- #1 : On roule sur l'eau ? : La performance des chaussées à structure réservoir ;
- #2 : Le coût de la gestion durable des eaux pluviales ;
- #3 : Les cours d'écoles végétalisées : engager et réussir son projet ;
- #4 : Intégrer l'eau dans les projets d'aménagement ;
- #5 : La gestion durable et intégrée des eaux pluviales : Pourquoi? Comment?
- #6 : La récupération et la réutilisation des eaux de pluie dans les projets d'aménagement
- [13 épisodes](#) à retrouver en ligne : « La ville de demain : ils s'engagent ! ».



Un projet ? Contactez votre chargé(e) d'interventions de la Direction des Aides et de l'Action Territoriale

SERVICE EAU DANS LA VILLE ET INDUSTRIES (SEVI), tous secteurs

contact-d2at@eau-rhin-meuse.fr

Nicolas VENANDET

Référent Eau et nature en ville et village
nicolas.venandet@eau-rhin-meuse.fr

Lucette RAMOLU

Référent Urbanisme durable
lucette.ramolu@eau-rhin-meuse.fr

